

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	41	Absents non représentés :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 07 février 2017, après convocation légale reçue le 1^{er} février 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sylviane FERRARO, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Yannick LIBOUREL, (pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY), Mme Nadia MARTINEZ, (pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU).

Etait Absent non représenté : M. Pascal BONNIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Sandrine BRAUD ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Institution de la Commission Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Monsieur Christian GROS, Président, indique à l'assemblée que par délibération N° DE/44/5.7/25.10.2016-2, la Communauté de Communes a modifié ces statuts au 1^{er} janvier 2017 et s'est dotée des COMPETENCES FACULTATIVES

4 – Milieux Aquatiques

5 – Risques majeurs

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de créer une nouvelle commission, la **Commission Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** qui aura à traiter des domaines suivants :

- Milieux aquatiques, syndicats des rivières, assainissement non collectif, eaux pluviales et eaux de ruissellement, risques majeurs

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 16.09.2017
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 LES SORGUES DU COMTAT

Conformément au règlement intérieur modifié, le Président et les 4 Maires Vice-Présidents étant membres de droit, la **Commission Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** est constituée de 15 élus, conseillers communautaires ou communaux. La représentation des communes sera respectée avec au moins 1 élu de chaque commune membre, en plus du Maire.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'instituer une Commission Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations conformément au règlement intérieur,

DESIGNE les conseillers cités ci-dessous membres de la dite commission :

Membres de droits (Maires)	Christian GROS
	Pierre GABERT
	Michel TERRISSE
	Thierry LAGNEAU
	Christian TORT
Althen des paluds (2)	Georges PARIGOT (CM)
	Denis FOURNET (CM)
Bédarrides (2)	Maryse TORT (CC)
	Didier MACHABERT (CM)
Monteux (4)	Evelyne ESPENON (CC)
	Annie MILLET (CC)
	Claude PARENTI (CC)
	Pascal BONNIN (CC)
Pernes les Fontaines (3)	Nadia MARTINEZ (CC)
	Françoise LAFAURE (CC)
	Robert IGOULEN (CC)
Sorgues (4)	Dominique DESFOUR (CC)
	Jean-François LAPORTE (CM)
	Serge SOLER (CC)
	Gérard GERENT (CC)



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 16.02.2017